

RAPPORT FINAL du
GROUPE de TRAVAIL
sur la **PAUVRETÉ** et
L'ÉDUCATION

RÉSUMÉ

Février 2023

Résumé

La création du Groupe de travail provincial sur la pauvreté et l'éducation était l'une des recommandations du Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année, et un engagement du Plan d'action du Manitoba pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année.

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance a mis sur pied le groupe de travail à l'automne 2021. Ce dernier avait pour principales responsabilités d'examiner l'incidence de la pauvreté sur l'éducation et de formuler des recommandations et des stratégies applicables portant en premier lieu sur :

- l'accès aux aliments et la sécurité alimentaire;
- l'accès aux technologies, le transport et autres obstacles socioéconomiques à la participation;
- les résultats et la continuité du parcours scolaire des enfants pris en charge par les services sociaux.

Les membres du groupe de travail provenaient de divers horizons afin de représenter les élèves, les parents, les enseignants et les dirigeants scolaires, des organismes concernés par ces enjeux, des groupes communautaires, la Ville de Winnipeg et le gouvernement du Manitoba.

Ce rapport final s'appuie sur de nombreuses séances de consultation qu'a menées le cabinet Boivin Communication Group inc. et l'équipe de projet un peu partout au Manitoba entre les mois de mars et novembre 2022. Ce travail comprenait des recherches secondaires, un sondage provincial effectué auprès d'élèves secondaire de même que des rencontres en personne avec des jeunes ainsi que des séances virtuelles en compagnie d'intervenants.

Les recommandations du rapport sont présentées sous les thèmes suivants :

- 1. Sécurité alimentaire et nutrition.** Rehausser la sécurité alimentaire et améliorer l'accès à des aliments nutritifs pour les élèves vivant dans la pauvreté.
- 2. Santé mentale et bien-être.** Soutenir la santé mentale et le mieux-être des élèves vivant dans la pauvreté.
- 3. Racisme et discrimination.** Garantir un milieu d'apprentissage culturellement sûr, exempt de racisme et inclusif pour les élèves vivant dans la pauvreté.
- 4. Transport.** Améliorer l'accès au transport pour les élèves vivant dans la pauvreté.
- 5. Technologies.** Soutenir l'équité numérique en améliorant l'accessibilité aux technologies pour les élèves vivant dans la pauvreté.
- 6. Mesures d'aide pour les élèves autochtones.** Fournir un système d'éducation qui favorise l'inclusion des Autochtones par son programme d'études, sa programmation et son personnel enseignant.
- 7. Mesures d'aide aux enfants pris en charge.** Améliorer le bien-être des enfants pris en charge qui vivent dans la pauvreté, notamment en veillant à garantir la coordination des services et à offrir des mesures de soutien culturel.
- 8. Approche intersectorielle/holistique.** Fournir une approche holistique pour les élèves vivant dans la pauvreté.
- 9. Équité en éducation.** Appliquer un filtre d'équité sur la planification à l'échelle scolaire, divisionnaire et provinciale.

Tous les partenaires et intervenants en éducation sont invités à lire ce rapport et à réfléchir aux avenues possibles pour introduire des stratégies en classe, à l'école, dans la communauté et à l'échelle organisationnelle, afin de réduire les effets de la pauvreté sur l'éducation. Le rapport sera transmis à l'ensemble des intervenants, des partenaires en éducation, des organismes gouvernementaux, afin qu'ils en tiennent compte, de même qu'au Comité de réduction de la pauvreté du Cabinet, comme le prévoit le Cadre de référence.

Sommaire des recommandations

1. **Recommandation** : Rehausser la sécurité alimentaire et améliorer l'accès à des aliments nutritifs pour les élèves vivant dans la pauvreté.

- Examiner les programmes alimentaires scolaires et les partenariats afin d'améliorer l'accès au financement et aux ressources, et d'en garantir la distribution équitable.
 - Prioriser les élèves vivant dans la pauvreté de même que les communautés et les écoles très défavorisées.
 - Prioriser les suggestions des élèves dans les solutions axées sur la sécurité alimentaire (p. ex. les divisions scolaires intègrent la voix des élèves dans leur programmation d'activités et leur prise de décisions entourant la nutrition).
- Offrir aux élèves et aux familles un accès aux cuisines et à des lieux connexes dans les écoles pour la planification et la préparation de repas, particulièrement dans les communautés très défavorisées.
- Poursuivre les partenariats publics et privés pour soutenir et améliorer les programmes alimentaires scolaires et communautaires, de même que l'accès à la nourriture après les heures de classe et durant les congés.
- Examiner et réviser le site Web Aliments sains dans les écoles Manitoba, les lignes directrices et les documents de politiques existants pour s'assurer qu'ils tiennent compte des valeurs autochtones entourant la nourriture, l'alimentation et la santé.
- Revoir les programmes d'études de la maternelle à la 12^e année (éducation physique et éducation à la santé, écologie humaine et formation professionnelle) afin d'y inclure des notions sur les enseignements et les perspectives autochtones, la souveraineté alimentaire, la planification des repas et la sécurité alimentaire à long terme. Des intervenants et partenaires intersectoriels devraient se joindre à cette démarche.
- Développer les programmes d'horticulture dans l'ensemble des écoles du Manitoba en garantissant la flexibilité de l'offre de cours. Ce volet devrait prévoir une plus grande flexibilité dans le programme d'études pour l'obtention de crédits, par exemple pour des cours sur le jardinage, l'aquaponie et la souveraineté alimentaire.

2. **Recommandation** : Soutenir la santé mentale et le mieux-être des élèves vivant dans la pauvreté.

- Fournir un meilleur accès à des mesures d'aide en santé mentale respectueuses des cultures et à des pratiques tenant compte des traumatismes. Cela comprend la redistribution du financement actuel et des ressources humaines de manière à procurer un accès facile et exempt d'obstacles à l'école aux élèves vivant dans la pauvreté.
 - Envisager divers modes d'accès à des services en santé mentale respectueux des cultures (en personne, en ligne, par téléphone) afin de garantir l'accessibilité partout à Winnipeg, de même que dans les collectivités rurales et du Nord.
 - Approfondir des programmes ciblés, comme le programme de mieux-être pour les Autochtones qu'offre [Jeunesse, J'écoute, Brighter Days](#) (une formation en ligne, en anglais seulement, par modules pour les jeunes Autochtones).
- Garantir l'équité dans la prise de décisions entourant la répartition et la distribution des services de soutien clinique, en accordant un soutien accru aux écoles qui présentent les plus faibles indicateurs socioéconomiques.
- Prioriser les services cliniques dans la stratégie de planification de la main-d'œuvre du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba.
- Poursuivre le financement de projets en santé mentale dans les écoles en puisant dans le Fonds des idées du personnel enseignant selon une approche fondée sur l'équité.
- Développer les composantes de santé mentale et de mieux-être dans le programme d'études provincial et dans les activités de perfectionnement professionnel pour tout le personnel enseignant et les dirigeants scolaires, particulièrement dans les collectivités très défavorisées.
- Continuer de faire appel aux aînés et aux gardiens du savoir dans les écoles afin de procurer aux élèves un soutien bienveillant qui respecte leur culture.

3. **Recommandation** : Garantir un milieu d'apprentissage culturellement sûr, exempt de racisme et inclusif pour les élèves vivant dans la pauvreté.

- Faire en sorte que les mesures d'aide et services soient offerts de manière à préserver la dignité des élèves vivant dans la pauvreté (p. ex., pratiques de répartition fondées sur les besoins, accessibles, inclusives et sûres, qui ne risquent pas de stigmatiser les prestataires).
- Créer des politiques et pratiques d'embauche et de rétention du personnel favorisant l'inclusion des groupes en quête d'équité. Les candidatures d'enseignants de langues autochtones, officiellement qualifiés ou non, devraient être prises en considération. Les décisions devraient tenir compte des recommandations formulées dans le rapport *State of Equity in Education du Winnipeg Indigenous Executive Circle*.
- Concevoir pour tout le personnel des contenus de perfectionnement professionnel sur la communication, la sécurisation culturelle, l'antiracisme et les pratiques pédagogiques inclusives, et en faire une activité obligatoire. Il y a lieu de réfléchir à l'établissement de partenariats entre le gouvernement, les divisions scolaires, la Manitoba Teacher's Society et des organismes communautaires.
- Examiner les programmes d'études actuels pour déterminer comment y intégrer l'enseignement de notions sur la pauvreté, ses conséquences et ses causes profondes, et créer un climat d'empathie, sensibiliser le plus grand nombre et réduire la stigmatisation.
- Élaborer et mettre en place une politique provinciale d'antiracisme pour toutes les divisions scolaires afin de procurer aux élèves vivant dans la pauvreté d'autres moyens de signaler et de réduire les incidents liés au racisme et à la discrimination. Cela comprend le renforcement de contenu sur l'antiracisme dans le programme d'études pour tous les niveaux scolaires.
- Poursuivre la mise en œuvre de *Mamàhtawisiwin — Les merveilles de notre héritage : Un cadre politique en matière d'éducation autochtone* dans toute la province.
- Poursuivre la collecte d'information sur le vécu à l'école d'élèves vivant dans la pauvreté afin de mieux comprendre leurs préoccupations concernant le racisme et la discrimination et d'y remédier. Cette information pourrait être recueillie lors d'un recensement provincial annuel des élèves de maternelle à 12^e année (comme le font l'Ontario et l'Alberta).

4. Recommandation : Améliorer l'accès au transport pour les élèves vivant dans la pauvreté.

- Revoir et modifier la Loi sur les écoles publiques afin de s'assurer que les politiques offrent des services de transport accessibles à tous les élèves vivant dans la pauvreté. Revoir la distance requise (1,6 km) pour être admissible au transport afin d'offrir plus de flexibilité aux élèves vivant dans la pauvreté. (Dans sa version actuelle, la Loi sur les écoles publiques mentionne d'autres groupes, comme les jeunes ayant des besoins additionnels, mais ne dit rien au sujet des élèves vivant dans la pauvreté.)
- Songer à offrir d'autres modes de transport dans les collectivités rurales et du Nord, où l'offre de transport public est inexistante et les conditions météorologiques, extrêmes.
- Dans les communautés servies par un service de transport collectif, rechercher ou maintenir des partenariats publics et privés afin d'offrir des titres de transport gratuits à tous les élèves vivant dans la pauvreté. Ces partenariats peuvent viser tous les paliers de gouvernement (p. ex. le ministère des Familles [Aide à l'emploi et au revenu], la Ville de Winnipeg et celle de Brandon).

5. Recommandation : Soutenir l'équité numérique en améliorant l'accessibilité aux technologies pour les élèves vivant dans la pauvreté.

- Allouer un financement équitable pour l'achat d'appareils à l'intention d'élèves vivant dans la pauvreté. Il peut s'agir d'augmenter la capacité des programmes de prêt d'ordinateurs et d'offrir aux élèves vivant dans la pauvreté un soutien technique après les heures de classe pour du dépannage, des réparations, etc.
- Réduire les risques associés à un accès élargi aux appareils, dont l'exploitation et l'abus en :

- sensibilisant les élèves et en les éduquant sur ces risques;
- avertissant les personnes qui en ont la garde;
- mettant à jour les paramètres de confidentialité et de sécurité;
- exerçant une surveillance des contenus consultés;
- reconnaissant les signes d'abus.

Il y a lieu de réfléchir à des partenariats avec des organismes communautaires et au rôle que ces derniers pourraient jouer afin d'écartier les risques pour les élèves qui utilisent les technologies à l'extérieur des heures de classe.

- Établir des partenariats avec des fournisseurs de services afin d'étendre l'accès Internet abordable dans les collectivités rurales et du Nord. On devrait miser sur des partenariats avec des fournisseurs de services afin de procurer l'accès Internet gratuit ou à faible coût aux collectivités et aux écoles très défavorisées.

- Promouvoir les programmes existants, y compris les suivants, en vue d'étendre l'accès à Internet :
 - L'initiative Familles branchées du gouvernement du Canada, conçue pour aider les familles à faible revenu à recevoir des services Internet abordables;
 - Le Fonds pour la large bande universelle créé dans le cadre du programme fédéral *La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité*.

6. Recommandation : Fournir un système d'éducation qui favorise l'inclusion des Autochtones par ses programmes d'études, sa programmation et son personnel enseignant.

- Prioriser les efforts de recrutement et de rétention afin d'augmenter les effectifs d'enseignants autochtones et d'enseignants de langues autochtones. Entre autres, ces efforts devraient inclure de la planification et des partenariats avec des institutions postsecondaires.
- Mettre en place des initiatives qui favorisent l'intégration de systèmes de savoir traditionnels autochtones pour les jeunes Autochtones, dont :
 - des programmes d'accompagnateurs vers l'obtention du diplôme;
 - des conseillers culturels;
 - des programmes d'immersion en langues autochtones (maternelle à 12^e année).
- Élaborer des programmes d'études secondaires additionnels qui mettent l'accent sur les façons d'être, de savoir, de faire et d'apprendre des Autochtones, notamment par des cérémonies. L'éducation aux traités et l'apprentissage sur le terrain en font partie, tel qu'indiqué dans le *Cadre politique en matière d'éducation autochtone*. Ces cours devraient donner droit à des crédits au secondaire.
- Mettre en place des ententes de mobilité et travailler de concert avec les communautés de Premières Nations afin de créer un seul système d'information provincial sur les élèves et permettre aux jeunes Autochtones de recevoir une éducation de grande qualité, où que se trouve l'école qu'ils fréquentent.
- Continuer d'appuyer et de financer l'Initiative des aînés et des gardiens du savoir dans les écoles afin d'en garantir le financement adéquat et la pérennité.
- Collaborer avec le groupe MALS (*Manitoba Aboriginal Languages Strategy*) afin de concevoir une approche pour mettre en place des cours de langues autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) donnant droit à des crédits au secondaire.
- Continuer à rendre compte, dans le rapport annuel, des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires après quatre et six ans pour les élèves autochtones et non autochtones, afin de stimuler une diversité de parcours vers la réussite. Les données devraient servir à renseigner les écoles sur la planification et la distribution équitable des ressources.

7. **Recommandation** : Améliorer le bien-être des enfants pris en charge qui vivent dans la pauvreté, notamment en veillant à garantir la coordination des services et à offrir des mesures de soutien culturel.

- Adopter une approche de type « l'enfant d'abord », semblable au principe de Jordan, afin que les enfants pris en charge aient accès facilement aux ressources dont ils ont besoin pour fréquenter l'école et y réussir.
- Améliorer le partage de l'information et les communications entre les Services à l'enfant et à la famille, les organismes, les travailleurs sociaux, les corps dirigeants autochtones et les divisions scolaires. Développer un système d'information sur les élèves à l'échelle provinciale (en cours au moment d'écrire ces lignes).
- Fournir l'accès à des salles de famille et de communauté pour les visites de famille afin d'appuyer la réunification des enfants pris en charge.
- Revoir les politiques de manière à soutenir les enfants pris en charge selon le modèle « une école, une année », quelles que soient les mesures d'aide dont ils font l'objet (y compris le transport).
- Créer des postes de travailleuse et de travailleur de soutien pour les enfants pris en charge afin de faire le pont entre le foyer et l'école.
- Faire mieux connaître le programme de subvention des frais de scolarité au Manitoba par la création d'un site Web où sont centralisées les ressources offertes aux élèves pris en charge (à l'aide de <https://agedout.com> [en anglais seulement], par exemple).
- Explorer la possibilité de créer d'autres mesures de soutien culturel et des possibilités spécifiques aux enfants autochtones pris en charge par l'entremise de l'Initiative des aînés et des gardiens du savoir dans les écoles.

8. **Recommandation** : Fournir un soutien et des services globaux pour les élèves vivant dans la pauvreté.

- Explorer des avenues de partenariat entre le gouvernement, les divisions scolaires et les organismes communautaires pour garantir l'accessibilité des services aux élèves vivant dans la pauvreté.
 - L'école en tant que carrefour communautaire est un modèle qui mériterait d'être exploré. Cette avenue nécessiterait un cadre conceptuel, des politiques et des lignes directrices.
 - Accroître les services de santé et les ressources pour les élèves vivant dans la pauvreté grâce à la collaboration entre le gouvernement, les divisions scolaires et les organismes communautaires (p. ex. Office régional de la santé de Winnipeg/du Nord, Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, Logement Manitoba, etc.).
- Fournir une éducation de grande qualité aux jeunes qui sont incarcérés en misant sur la collaboration interministérielle.
- Continuer à élaborer et mettre en œuvre la stratégie et le cadre de la politique provinciale sur l'assiduité scolaire.
 - Envisager la création de coordonnateurs ou d'agents de liaison avec les parents pour les élèves de collectivités très défavorisées.
 - Cesser de recourir au retrait d'élèves en guise de conséquence à une piètre assiduité.
 - Veiller à fournir un programme scolaire continu pour les élèves aux prises avec des obstacles à la fréquentation scolaire.
- Élargir le Programme des écoles communautaires aux établissements situés dans des collectivités très défavorisées.

9. **Recommandation** : Appliquer un filtre d'équité sur la planification à l'échelle scolaire, divisionnaire et provinciale.

- Le gouvernement et les divisions scolaires défendent une compréhension commune de l'équité telle que l'ont élaborée les intervenants et la communauté. Cette définition commune devrait guider la prise de décisions à tous les paliers (financement, stratégie, priorités, etc.).
- Réfléchir à la forme que pourrait prendre une évaluation des répercussions de l'équité en éducation applicable au Manitoba, tel que, par exemple, l'outil ontarien de modèle d'Évaluation de l'impact sur l'équité en matière de santé (2022).
- Élaborer ou modifier les politiques des divisions scolaires afin de faire primer la prise de décisions équitables pour toutes les ressources (dotation en personnel, programmes, ressources, budget, etc.).
- Déterminer les écoles et communautés ayant les besoins les plus urgents selon des indicateurs socioéconomiques (à l'échelle divisionnaire) afin de définir un ordre de priorité des actions à mettre en œuvre (prise de décision, planification stratégique, financement, etc.). D'autres indicateurs devraient entrer en ligne de compte (p. ex. les enfants pris en charge).
- Lors de l'allocation de ressources financières aux divisions scolaires du Manitoba, mettre en place un modèle de financement équitable qui tient compte de facteurs comme les collectivités très défavorisées, les élèves pris en charge et les élèves ayant des besoins particuliers.